

ID: 009-210900320-20230405-2023_011-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS:

Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 011

Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

OBJET: COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,



ID: 009-210900320-20230405-2023 011-DE

Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes) qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, dont le vote interviendra au cours de la délibération suivante. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le trésorier a communiqué le compte de gestion 2022 relatif au budget principal de la commune qui constate toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice.

Le total des opérations effectuées en 2022 est conforme au compte administratif et s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investi	sement	Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	3 711 862,15	4 973 807,76	1 283 223,45	1 563 333,13	4 995 085,60	6 537 140,89
Résultat de l'exercice	1 261	945,61	280 1	.09,68		1 542 055,29
Excédent/Déficit antérieur à reprendre		0,00		301 002,85		
Résultat de clôture		1 261 945,61		581 112,53	T. SHIP TELL SECTION	1 843 058,14

Le compte de gestion 2022 du budget principal de la commune a été envoyé aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée. Il est également consultable auprès de la Directrice Générale des Services.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

CONSTATE la concordance des écritures entre le compte de

gestion du trésorier et le compte administratif de

l'ordonnateur.

APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget principal de

la commune sans réserve ni observation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE Le secrétaire de séance Valérie ADEMA

2



ID: 009-210900320-20230405-2023_012-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS: Mme

Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS:

Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 012

Nombre de votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

OBJET: COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,



ID: 009-210900320-20230405-2023 012-DE

Le compte administratif est dressé par l'ordonnateur de la commune, en l'occurrence, le Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

Les mouvements et résultats du compte administratif 2022 du budget principal de la commune peuvent être synthétisés comme suit :

	Fonctionnement		Investi	sement	Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	3 711 862,15	4 973 807,76	1 283 223,45	1 563 333,13	4 995 085,60	6 537 140,89
Résultat de l'exercice	1 261	945,61	280 1	09,68		1 542 055,29
Excédent/Déficit antérieur à reprendre		0,00		301 002,85		
Résultat de clôture		1 261 945,61		581 112,53		1 843 058,14

Le compte administratif 2022 du budget principal de la commune a été envoyé aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée. Il est également consultable auprès de la Directrice Générale des Services.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

CONSTATE la concordance des écritures entre le compte de

gestion du trésorier et le compte administratif de

l'ordonnateur.

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal

de la commune sans réserve ni observation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE





ID: 009-210900320-20230405-2023_013-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS:

Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS:

Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 013

Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

<u>OBJET</u>: COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – AFFECTATION DES RÉSULTATS.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les instructions comptables M14, M49 et M4, appliquées respectivement au budget principal et aux budgets annexes reprennent la plupart des grands principes de la comptabilité privée : plan comptable, rattachement des charges et produits à l'exercice, affectation des résultats.

Le conseil municipal doit voter les comptes administratifs de l'exercice comptable clos, constater les résultats et décider simultanément, en cas de soldes positifs, de leurs affectations qui doivent couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,



ID: 009-210900320-20230405-2023_013-DE

le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

L'exercice budgétaire 2022 a généré les résultats suivants :

Résultat de clôture	
Fonctionnement	1 261 945,61
Investissement	581 112,53
Total	1 843 058,14
Restes à réaliser	
Dépenses investissement	713 944,26
Recettes investissement	203 632,60
Total	-510 311,66
Résultat de clôture y compris restes à réaliser	
Fonctionnement	1 261 945,61
Investissement	70 800,87
Total	1 332 746,48
Affectation sur 2023	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	1 261 945,61
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	581 112,53

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

AFFECTE les excédents du budget principal de la commune
tels que proposés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE





ID: 009-210900320-20230405-2023 014-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 5 AVRIL 2023**

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS:

Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS:

Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 014

Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

OBJET: STATION – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,



ID: 009-210900320-20230405-2023_014-DE

Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes) qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, dont le vote interviendra au cours de la délibération suivante. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le trésorier a communiqué le compte de gestion 2022 relatif au budget annexe de la station qui constate toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice.

Le total des opérations effectuées en 2022 est conforme au compte administratif et s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investis	sement	Total	
If what work is the second of	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	3 316 517,75	3 376 636,73	3 482 998,70	3 000 537,18	6 799 516,45	6 377 173,91
Résultat de l'exercice	60 13	18,98	-482 4	161,52	-422 3	142,54
Résultat reporté exercice antérieur		27 622,76		918 775,90		946 398,66
Résultat de clôture	87 74	11,74	436 3	14,38	524 0	56,12

Le compte de gestion 2022 du budget annexe de la station a été envoyé aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée. Il est également consultable auprès de la Directrice Générale des Services.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

CONSTATE la concordance des écritures entre le compte de

gestion du trésorier et le compte administratif de

l'ordonnateur.

APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget annexe de la

station sans réserve ni observation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE Le secrétaire de séance Valérie ADEMA

2



ID: 009-210900320-20230405-2023_015-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS: Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS: Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 015

Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

OBJET: STATION - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,



ID: 009-210900320-20230405-2023_015-DE

Le compte administratif est dressé par l'ordonnateur de la commune, en l'occurrence, le Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

Les mouvements et résultats du compte administratif 2022 du budget annexe de la station peuvent être synthétisés comme suit :

	Fonction	Fonctionnement		sement	Total	
******************	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	3 316 517,75	3 376 636,73	3 482 998,70	3 000 537,18	6 799 516,45	6 377 173,91
Résultat de l'exercice	60 13	18,98	-482	161,52	-422 3	342,54
Résultat reporté exercice antérieur		27 622,76		918 775,90		946 398,66
Résultat de clôture	87 74	41,74	436 3	14,38	524 0	56,12

Le compte administratif 2022 du budget annexe de la station a été envoyé aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée. Il est également consultable auprès de la Directrice Générale des Services.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

CONSTATE la concordance des écritures entre le compte de

gestion du trésorier et le compte administratif de

l'ordonnateur.

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe de

la station sans réserve ni observation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE







ID: 009-210900320-20230405-2023_016-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS: Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS: Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 016

Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

<u>OBJET</u>: STATION – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – AFFECTATION DES RÉSULTATS.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les instructions comptables M14, M49 et M4, appliquées respectivement au budget principal et aux budgets annexes reprennent la plupart des grands principes de la comptabilité privée : plan comptable, rattachement des charges et produits à l'exercice, affectation des résultats.

Le conseil municipal doit voter les comptes administratifs de l'exercice comptable clos, constater les résultats et décider simultanément, en cas de soldes positifs, de leurs affectations qui doivent couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,



ID: 009-210900320-20230405-2023_016-DE

le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

L'exercice budgétaire 2022 a généré les résultats suivants :

Résultat de clôture	
Fonctionnement	87 741,74
Investissement	436 314,38
Total	524 056,12
Restes à réaliser	
Dépenses investissement	193 538,15
Recettes investissement	344 166,00
Total	150 627,85
Résultat de clôture y compris restes à réaliser	
Fonctionnement	87 741,74
Investissement	586 942,23
Total	674 683,97
Affectation sur budget 2023	
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	87 741,74
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	436 314,38

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal AFFECTE les excédents du budget annexe de la station tels que proposés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE





ID: 009-210900320-20230405-2023_017-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS:

Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 017

Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

OBJET: THERMOLUDIQUE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,



ID: 009-210900320-20230405-2023_017-DE

Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes) qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, dont le vote interviendra au cours de la délibération suivante. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le trésorier a communiqué le compte de gestion 2022 relatif au budget annexe du thermoludique qui constate toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice.

Le total des opérations effectuées en 2022 est conforme au compte administratif et s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Réalisations	331 719,64	345 145,45	261 363,17	906 798,99	593 082,81	1 251 944,44	
Résultat de l'exercice	13 425,81		645 435,82		658 861,63		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		11.20	-346 254,84		-346 254,84		
Résultat de clôture	13 43	13 425,81		299 180,98		312 606,79	

Le compte de gestion 2022 du budget annexe du thermoludique a été envoyé aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée. Il est également consultable auprès de la Directrice Générale des Services.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

CONSTATE la concordance des écritures entre le compte de

gestion du trésorier et le compte administratif de

l'ordonnateur.

APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget annexe du

thermoludique sans réserve ni observation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE







ID: 009-210900320-20230405-2023_018-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS:

Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 018

Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

OBJET: THERMOLUDIQUE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,



ID: 009-210900320-20230405-2023 018-DE

Le compte administratif est dressé par l'ordonnateur de la commune, en l'occurrence, le Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

Les mouvements et résultats du compte administratif 2022 du budget annexe du thermoludique peuvent être synthétisés comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	331 719,64	345 145,45	261 363,17	906 798,99	593 082,81	1 251 944,44
Résultat de l'exercice	13 425,81		645 435,82		658 861,63	
Résultat reporté de l'exercice antérieur			-346 254,84		-346 254,84	
Résultat de clôture	13 425,81		299 180,98		312 606,79	

Le compte administratif 2022 du budget annexe du thermoludique a été envoyé aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée. Il est également consultable auprès de la Directrice Générale des Services.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

CONSTATE la concordance des écritures entre le compte de

gestion du trésorier et le compte administratif de

l'ordonnateur.

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe du

thermoludique sans réserve ni observation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE



ID: 009-210900320-20230405-2023_019-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS: Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS: Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 019

Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

OBJET: THERMOLUDIQUE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - AFFECTATION DES RÉSULTATS.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les instructions comptables M14, M49 et M4, appliquées respectivement au budget principal et aux budgets annexes reprennent la plupart des grands principes de la comptabilité privée : plan comptable, rattachement des charges et produits à l'exercice, affectation des résultats.

Le conseil municipal doit voter les comptes administratifs de l'exercice comptable clos, constater les résultats et décider simultanément, en cas de soldes positifs, de leurs affectations qui doivent couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,



ID: 009-210900320-20230405-2023_019-DE

le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

L'exercice budgétaire 2022 a généré les résultats suivants :

Résultat de clôture	
Fonctionnement	13 425,81
Investissement	299 180,98
Total	312 606,79
Restes à réaliser	
Dépenses investissement	31 986,00
Recettes investissement	0,00
Total	-31 986,00
Résultat de clôture y compris restes à réaliser	
Fonctionnement	13 425,81
Investissement	267 194,98
Total	280 620,79
Affectation sur budget 2023	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	13 425,81
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	299 180,98

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

AFFECTE les excédents du budget annexe du thermoludique tels que proposés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE







ID: 009-210900320-20230405-2023_020-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS:

Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 020

Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

OBJET: CAMPING - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,



ID: 009-210900320-20230405-2023_020-DE

Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes) qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, dont le vote interviendra au cours de la délibération suivante. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le trésorier a communiqué le compte de gestion 2022 relatif au budget annexe du camping qui constate toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice.

Le total des opérations effectuées en 2022 est conforme au compte administratif et s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
the second against a contract of the second	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	106 800,77	194 122,43	120 552,11	165 033,21	227 352,88	359 155,64
Résultat de l'exercice	Hall Control	87 321,66		44 481,10		131 802,76
Excédent/Déficit antérieur reporté			-19 948,57		-19 948,57	
Résultat de clôture	87 32	21,66	24 532,53		24 532,53 111 854,19	

Le compte de gestion 2022 du budget annexe du camping a été envoyé aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée. Il est également consultable auprès de la Directrice Générale des Services.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

CONSTATE la concordance des écritures entre le compte de

gestion du trésorier et le compte administratif de

l'ordonnateur.

APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget annexe du

camping sans réserve ni observation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE



